



Le 11 février dernier, Jeanine Market-Ducos décédait à la suite d'une très longue maladie. Nous saluons la mémoire de la fille d'André Ducos - ancien instituteur d'Illats et l'auteur du seul livre d'histoire sur notre commune – qui s'était engagée dans notre association depuis 2008 et participait à la rédaction de ce journal.

Cela fait 40 ans ce printemps que la municipalité actuelle dirige notre commune. Autant dire une éternité... ICI existe depuis 16 ans et se bat pour que notre village change.

Une grande idée nous a permis de tenir toutes ces années : nous pensons qu'il est possible de gérer les affaires communales dans le respect de l'intérêt général, dans la transparence et la justice. Aussi, nous vous informons et nous agissons dans la mesure de nos moyens, fidèles à nos principes.

Dans ces conditions, le conseil municipal du 30 mars (lire pages 2, 3 et 4) a sans doute été le pire depuis longtemps. Les délibérations s'y sont enchaînées avec à chaque fois un degré supplémentaire atteint dans l'insupportable.

On a vu tout d'abord la majorité municipale essayer de nous faire voter une feuille recto verso en guise de compte administratif...

Ensuite, M. le maire et son équipe ont décidé de revenir sur la délibération s'opposant à l'installation des compteurs Linky que nous avons votée en décembre dernier, par peur d'une menace de procédure préfectorale. « Ca coûte cher à la commune de payer un avocat ! »

Et pour finir, notre premier magistrat a relancé une procédure stoppée depuis 2015 : il propose d'exproprier une famille illadaise au prix du terrain agricole – 10€ le m² – alors que la parcelle tant convoitée accueillera une résidence pour personnes âgées et d'autres logements... Rappelons que le prix du terrain à bâtir dans notre commune est compris entre 70 et 80€ le m²... Un contentieux est en train de se réveiller. La commune n'a pas peur de payer un avocat dans ce cas de figure...

Lors de la séance du conseil municipal du 12 avril, nous avons voté le budget communal. Nous vous en proposons une analyse (lire pages 4, 5 et 6).

Nous donnons quelques nouvelles de l'école d'Illats : il y a maintenant 169 élèves et les parents demandent une 7^{ème} classe (lire pages 7 et 8).

Nous poursuivons notre enquête sur la traversée du bourg en traitant les aspects sécuritaires (lire pages 6 et 7). La pétition pour le contournement continue. Contactez-nous pour la signer !

Bonne lecture à toutes et à tous

Gilles Baillet

DIMANCHE 2 juillet 2017

Nous organisons une randonnée-promenade de santé le long d'un possible tracé du contournement du bourg et de Barrouil !



Rendez-vous au péage de l'autoroute à 9 h 30 avec son pique-nique.

Nous ferons plusieurs haltes pour visiter le patrimoine illadais et landiranaï (voir parcours de la randonnée et programme de la journée en supplément). Tout le monde est chaleureusement invité à y participer à pied et même en VTT, pour faire une partie du parcours ou la totalité.

Conseil municipal du 30 mars

1-Le vote du compte administratif 2016 : un bilan financier pour le moins flou...

Les autres années, nous avons droit à une lecture de chiffres correspondant à des têtes de chapitre de lignes budgétaires. Il fallait cravacher pour essayer de comprendre quelque chose mais on y arrivait. Cette année, notre maire nous a donné encore moins d'informations que d'habitude. Il nous a demandé de voter une feuille annotée à la main qu'il nous a présentée comme étant le compte administratif 2016... Plus aucune ligne. Rien que des Totaux. **Nous constatons malgré tout que la section de fonctionnement de la mairie affiche un excédent de 210 865, 73€.** Nous en demandons à notre premier magistrat la raison. Ce dernier refuse de répondre et nous renvoie que « le solde suffit ! Vous n'aurez qu'à attendre le vote du budget 2017. Les résultats de l'année n-1 (il s'agit des sommes réellement dépensées en 2016 NDLR) y seront indiqués. » Nous lui rétorquons qu'au moment où nous votons nous ne savons que peu de choses et que cela fait trois ans que nous demandons une réunion de la commission des finances. A quoi bon voter un document qui ne comporte aucune ligne budgétaire ??? Nous aurions aimé savoir ce qu'il advient de la ligne

charge de personnel et assimilés par exemple, qui dans le budget 2016, avait été créditée de 30 800€ ? M. le maire refuse une nouvelle fois de nous répondre...

La section d'investissement indique un déficit de 7 521, 20€. Au total, le compte administratif 2016 montre un excédent de 203 344, 53€.

Nous votons contre ce document !

2-Le vote du compte administratif 2016 de l'assainissement collectif

Nous demandons où en sont les travaux à la station d'épuration de Barrouil ? Réponse de M. le troisième adjoint : « ils sont en cours ! » Mme la deuxième adjointe représentant Illats au syndicat des eaux, complète : « On attend l'analyse des prélèvements de la police de l'eau pour avoir le feu vert pour les travaux. »

Le compte administratif de l'assainissement collectif montre un excédent de fonctionnement de 232 377, 78€ et un déficit d'investissement de 9 884, 55€. **Par conséquent les comptes sont excédentaires de 222 493, 23€.**

3-Le vote du compte administratif de la « donation Guix de Pinós » montre un excédent de 175 576, 55€.

4-Compteur Linky : une reculade lamentable !

Le 14 décembre 2016, nous avons voté une délibération refusant l'implantation des compteurs Linky sur la commune. La sous-préfecture de Langon a réagi dans un courrier en date du 20 janvier 2017 dans lequel elle demande à la municipalité de retirer sa délibération sous peine de poursuites. M. le sous-préfet affirme que : « votre commune ayant transféré la compétence **Autorité organisatrice de réseau de distribution d'électricité et de gaz** définie à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales au syndicat d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG), le conseil municipal n'a plus vocation à intervenir en la matière et ne peut s'opposer au déploiement de ces compteurs. »

Nous contestons la position du sous-préfet : « malgré le transfert de compétence, la commune est toujours propriétaire des compteurs. L'Etat intimide les élus qui s'opposent à l'implantation des compteurs à ondes électro magnétiques pour préserver les intérêts d'Enedis (ex ERDF).(1)»

M. le maire évoque « les experts » pour nous expliquer que finalement « les compteurs Linky ne sont pas si dangereux. » Nous lui rétorquons que « les experts vont dans le sens d'Enedis parce qu'il y a de gros intérêts ! Mais ces compteurs émettent des ondes comme la wifi dont la nocivité vient d'être reconnue parce qu'elle sera bientôt interdite dans les écoles. »

M. le maire et M. le troisième adjoint ne veulent pas que la commune supporte financièrement une éventuelle procédure au Tribunal Administratif. **(Et préfèrent que les Illadais supportent les ondes... NDLR)**

Résultat du vote : 4 voix contre le retrait de la délibération. 2 abstentions. 9 pour le retrait.

(1) Selon la préfecture de Nouvelle Aquitaine, on dénombre environ cinquante communes dans la région qui ont pris des délibérations contre l'implantation de compteurs Linky. Principalement en Dordogne, en Gironde et dans les Pyrénées Atlantiques. Seule la municipalité de Montpeyroux en Dordogne, est pour le moment poursuivie par les services de l'Etat. (*Sud Ouest* du 4 avril 2017). Le médiateur national de l'énergie dans sa lettre du moi de mai 2017 déplore que le nouveau compteur ne soit pas doté d'« un dispositif de suivi de la consommation en temps réel » avec son équivalent en euros accompagnant systématiquement les compteurs communicants. Et il en conclut qu'avec « Linky : les bénéficiaires pour les consommateurs se font attendre. » Il faut savoir également que pour fonctionner, ce compteur a besoin d'énergie entièrement financée par le client.

5- M. le maire relance l'expropriation de la famille Peys et de leur voisin M. Laskowski

RAPPEL DES FAITS

Juin 2012 Le Plan Local d'Urbanisme est adopté à la suite d'une enquête publique qui révèle que des espaces réservés ont été déterminés par la municipalité dans les zones constructibles. C'est une surprise pour les citoyens concernés qui n'ont pas été prévenus et sont mis devant le fait accompli. L'indivision Peys ainsi que leurs voisins sont concernés par un espace réservé pour l'aménagement de parkings pour les bus et l'agrandissement des bâtiments communaux voisins. Une procédure est lancée par les propriétaires de la zone. Certains vont d'ailleurs vendre leur petite parcelle à la mairie mais pas l'indivision Peys ni M. Laskowski. A partir de novembre 2012, la municipalité lance la rumeur qu'une résidence pour personnes âgées serait construite sur la parcelle de 4500 m² de la famille Peys pour satisfaire la condition d'acceptation du don de l'héritage de M. Guix de Pinos à la commune d'Illats. Elle propose d'acheter le terrain au prix de 11€ le m², soit le prix du terrain agricole... Elle proposera également de laisser à la famille Peys une langue de terre pour faire accepter la vente. Cependant, l'étude du dossier montre que la mairie n'a pas respecté les délais de la procédure et donc, le champ de la famille Peys n'est plus un espace réservé... Il aura fallu un an – de décembre 2013 au 4 décembre 2014, date de l'ordonnance de désistement de la municipalité dans la procédure entamée – pour que la mairie reconnaisse enfin que la propriété de la famille Peys n'était plus classée dans un espace réservé ! Et ce n'est pas fini...

Printemps 2015 La municipalité lance un ultimatum : elle propose à l'indivision Peys un prix de 27€ le m² et une langue de terre ou bien ce sera l'expropriation de droit commun ! La famille Peys refuse car la proposition municipale est encore très loin du prix du terrain à bâtir soit entre 70 et 80€ le m². C'est d'autre part sur ce champ qu'elle fait pousser ses légumes et élève ses poules. La famille ne répondra pas à l'ultimatum et la mairie ne réagira pas jusqu'au conseil municipal du 30 mars 2017...

La majorité municipale lance l'expropriation de l'indivision Peys et de leur voisin M. Laskowski pour cause d'utilité publique...

« Cette affaire n'a que trop duré ! » lance M. le maire (il le répètera à plusieurs reprises !!!) pour nous présenter le dossier de création d'une Résidence pour Personnes Agées (RPA) qu'il veut implanter sur le terrain tant convoité de l'indivision Peys. Nous ne contestons pas l'idée de construire une RPA mais nous n'acceptons pas :

◆ **Le choix du terrain** alors que la municipalité dispose d'une Zone à Urbaniser à proximité du bourg sur laquelle devrait être construit un lotissement comprenant des T1 et des T2 selon le Plan Local d'Urbanisme. M. le maire nous répond qu'il aurait même proposé de donner ses parcelles mais le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) n'aurait « pas accepté ». « Les parcelles proposées étant trop éloignées du centre bourg. Les personnes âgées n'étant pas physiquement capables de se déplacer pour faire leurs courses si les commerces sont trop loin de leur lieu de vie. » Nous lui répliquons qu'une RPA s'adresse à des personnes autonomes. La consultation plus attentive du dossier révèle qu'« **il s'agit d'un mode d'hébergement collectif non médicalisé accueillant des personnes âgées autonomes nécessitant un cadre sécurisant ainsi qu'une aide occasionnelle.** » Par conséquent les futurs résidents pourront faire 50 mètres en plus de marche... En outre, M. le maire se réfère au refus du CAUE ; or, cet organisme départemental a une fonction de conseil. Il ne donne aucun ordre aux collectivités locales. La seule trace d'intervention visible du CAUE dans le dossier est une page tirée de son site internet présentant ses attributions...

◆ **Le prix honteux de 10€ le m² proposé à la famille Peys pour sa parcelle de 4500 m²- soit le prix du terrain agricole alors que la commune s'apprête à y construire dessus une RPA et des logements !!!** Notre position est simple et juste : la parcelle de la famille Peys est située dans la zone constructible (UP : à urbaniser en priorité) et la municipalité veut y bâtir dessus donc elle doit l'acheter au prix du terrain à bâtir : entre 70 et 80€ le m².

(Suite page 4)

AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

M. le maire nous rétorque que « *la famille Peys a refusé les propositions de la mairie (entre 11 et 27€ le m² NDLR) et elle ne peut donc espérer plus...* » En outre, « *personne à part une collectivité ne peut construire sur ce terrain !* » (Nous avons montré plus haut que l'espace réservé était tombé donc la famille Peys a récupéré l'intégralité de ses droits sur sa parcelle. C'est d'ailleurs pour cela que la mairie lance une procédure d'expropriation de droit commun. Nous avons fait cette mise au point lors de la séance du conseil municipal du 12 avril 2017. NDLR) Et puis « *ce sont les experts qui ont fixé le prix !* » (L'expertise ne tient pas compte de la réalité. Elle affirme que la parcelle de l'indivision Peys n'est pas accessible. Ce qui est faux puisque les propriétaires ont un droit de passage qui leur permet d'accéder sans aucun problème à leur champ avec leurs véhicules. Autre incongruité, les « experts » déclarent que cette parcelle ne peut pas être viabilisée. Ils ne tiennent pas compte du tout que la famille Peys est également propriétaire de la parcelle voisine qui dispose de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement... Il suffirait de creuser une tranchée de 5 m pour une viabilisation du terrain... NDLR)

Un projet estimé à 1 391 050€ HT...

Le montant de la donation de Pinos s'élevait à 700 000€ en biens fonciers et immobiliers. Pour le moment, le produit de la vente des bois coupés sur les parcelles de la donation s'élève à 175 500€. Même si par miracle, la mairie vendait tout, elle serait loin du compte pour réaliser la RPA. Une grande interrogation subsiste quant au financement de ce projet qui comprendra 7 logements pour les résidents et un pôle d'activité et de services. Le dossier évoque également de « futurs lots constructibles au-delà de l'emprise du projet de résidence. »

« **C'est la loi !** »

M. le maire ainsi que ses adjoints se retranchent derrière la loi pour justifier ce mauvais coup porté à des habitants de la commune. Mais la loi donne aussi des droits aux victimes des expropriations...

Qui a voté pour quoi ? 3 voix contre (Baillet Gilles, Drilleaud Cathie, Baudon Fabien), **1 abstention**, **11 voix pour**

Conseil municipal du 12 avril

1-Vote du budget et des trois taxes 2017: la nouvelle augmentation des impôts locaux est-elle justifiée?

Nous avons eu accès à une version des tableaux financiers du budget 2017 détaillant précisément les opérations menées et prévues. Et cela donne des éléments pour comprendre la gestion de la commune.

L'année dernière M. le maire avait justifié l'augmentation de la fiscalité locale par la baisse des dotations de l'Etat et des autres collectivités territoriales qui était selon lui autour de 13 000€ en moyenne par an. **Or, pour l'exercice budgétaire 2016, Illats a obtenu 18 896, 50€ de plus que prévu!!!** Ceci s'explique par le fait qu'Illats a perçu 20 529, 81€ en plus que prévu de subventions d'autres organismes publics. Il faut sans doute y voir le versement des aides sur deux ans de la CAF à la commune dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). **(Rappelons que la majorité municipale avait cru pouvoir se passer de ces aides. Et ce n'est qu'à la suite de pressions exercées par les parents et ICI qu'elle a fini par mettre en place les modalités qui lui ont permis de les percevoir NDLR.)**

Le Conseil départemental a aussi versé 3 661, 43€ en plus qu'attendu et le fonds d'amorçage pour les NAP 2016 a pris en compte l'augmentation des effectifs de l'école en attribuant 550€ en plus. Ces fonds supplémentaires compensent largement le non versement de la Dotation Nationale de Péréquation qui était de 4 805€.

En même temps, l'augmentation des taux d'imposition et

des bases fiscales a rapporté 12 835, 5€ en plus à la commune en 2016 (voir tableau des produits ci-contre).

En outre, la commune a dépensé **67 508, 31€** de moins en charges de caractère général liées au fonctionnement de la mairie ainsi que **13 187, 52€** de moins que prévu en charges de personnel. Mais, dans son budget 2017, la majorité municipale fait le pari d'une inflation des charges de caractère général (408 381€ prévus en 2017 au lieu de 309 909€ réellement dépensés dans le budget 2016) et des charges de personnel (531 310€ contre 490 562€ dans le budget 2016) ! Aussi, la ligne « autre personnel extérieur » - 432, 96€ dans l'exercice 2016 – devrait atteindre 15 000€ dans le budget 2017 !!!

En tout cas, à cause de cet affichage budgétaire, M. le maire a fait voter pour 2017 une nouvelle augmentation des taux d'imposition. Il a reconduit les mêmes augmentations que l'année dernière : + 0, 10% pour la taxe d'habitation, + 0, 20% pour le foncier bâti et + 0, 38% pour le foncier non bâti (voir tableau des taux d'imposition ci-contre). En tenant compte de l'augmentation des bases fiscales, le produit des impôts locaux devrait augmenter de 8 989, 25€. Notre premier magistrat pense recevoir 229 363€ de dotations de l'Etat, des organismes publics et des collectivités territoriales en 2017 soit une baisse des dotations de 29 817, 5€.

Pour mémoire, l'excédent du budget de fonctionnement 2016 était de 203 344€.

AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Taux d'imposition	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	, 9, 96%	10, 06%	10, 16%
Foncier bâti	20, 57%	20, 77%	20, 97%
Foncier non bâti	39, 19%	39, 57%	39, 95%

Produits	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	119 543, 60€	122 092, 78€	124 968€
Foncier bâti	198 504, 20€	208 301, 91€	214 103, 7€
Foncier non bâti	32 357, 6€	32 846, 26€	33 158, 5€
Total	350 405, 4€	363 240, 95€	372 230, 2€

2-Les principaux investissements 2017

◆ **La construction des vestiaires pour le Tennis club illadais** annoncée l'année dernière est pour le moment le plus gros investissement prévu par la commune : 48 000€ qui seront financés par 8 534€ de subvention du Conseil Départemental et 39 466€ d'emprunt.

◆ **L'aménagement de l'école ne figure pas dans le tableau des investissements 2017.** Nous interrogeons M. le maire. Il nous répond qu' « *il y aura un virement de la section de fonctionnement, plus précisément de la ligne dépense imprévues, pour l'instant provisionnée de 17 696€.* » (La majorité municipale prévoit d'aller jusqu'à 50 000€ selon le budget 2017. Mais, cette somme semble très modeste : elle est dix fois inférieure au projet proposé par le programiste. On a l'impression que la municipalité s'apprête à faire un énième replâtrage dont elle a le secret... NDLR)

D'autres investissements sont prévus pour l'école :

- ◆ Achat de matériel divers dont l'aspirateur pour l'école : 9 300€
- ◆ Cumulus et Iv cantine : 4 000€
- ◆ Travaux charpente préau et couverture des toilettes : 9 000€.

Chacune de ces dépenses est financée par les reversements de la TVA par l'Etat à la commune.

◆ **20 000€ seront investis dans les travaux de voirie communale et entièrement autofinancés.**

Les travaux concernant la charpente des bâtiments communaux coûteront 10 000€ et seront financés par ;
1 700€ de remboursement de TVA
8 300€ d'autofinancement .

◆ **L'aménagement de l'ensemble des locaux (?) coûtera 5 000€** et sera autofinancé tout comme la **modification du système informatique (4 500€), la réparation du paratonnerre et de la girouette de l'église (4 000€), l'achat de panneaux de voirie (1 100€) et la réparation du cumulus de la salle omnisports (900€).**

◆ **Le nouveau bec d'éclairage public du quartier du Basque** coûtera 2 000€ entièrement financés par un remboursement de TVA.

Au total, la commune pense percevoir **8 534€** de subvention du Conseil Départemental, **30 000€** de reversement par l'Etat de la TVA et financera sur ses fonds propres **138 819€** (98 774€ sont affectés aux remboursements d'emprunts).

3-Les subventions aux associations : la municipalité poursuit sa politique de réduction des subventions entamée l'année dernière. Au total, ce sont 1 780€ qui ne seront pas reversés pour l'instant aux associations.

Seule l'association les Pt'illadais bénéficie d'une augmentation de subvention de 300€ passant de 250 à 550€ qui correspond à une aide exceptionnelle pour financer le carnaval.

Les associations qui conservent leurs subventions au même niveau que l'année dernière sont : Les Bleuets d'illats (4 000€), L'Union Illadaise Football (4 000€), 2 4 6 roues (2 700€), Le Tennis Club Illadais (1 800€), USEP (1 500€), USEP (120€), La ligue contre le cancer (120€), Les Amis de l'Airial de Barrouil (100€), AFM (50€), AFSEP (40€). **Les associations qui voient leurs subventions diminuer sont :** le Club du 3^{ème} âge perçoit 300€ en moins (800€ en 2016 ; 500€ en 2017) ; le Fusil illadais perçoit 285€ en moins (1085€ en 2016 ; 800€ en 2017) ; Le Cycloclub Illadais perçoit 260€ en moins (860€ en 2016 ; 600€ en 2017), l'école des bois de Martillac perçoit 500€ en moins (1000€ en 2016 ; 500€ en 2017) ; Le Secours catholique (100€ en moins) ; La Croix rouge française (80€ en moins), Les Amis de l'église Saint Laurent d'illats (50€ en moins) ; La Section médailles militaires (20€ en moins) ; ACPG anciens combattants (30€ en moins) ; Association sportive du collège de Podensac (30€ en moins).

Des associations n'ont pas eu leurs subventions renouvelées : Les Cadets de Cadillac – subvention exceptionnelle (80€), Les Restaurants du cœur (50€), Le Secours populaire (50€), l'Association Rionnaise des jeunes sapeurs pompiers (50€).

4-Vote du budget annexe de l'assainissement collectif d'illats 2017

La section de fonctionnement s'équilibre autour de 310 136, 23€. L'excédent antérieur reporté de 222 493, 23€ permet cet équilibre.

La section d'investissement s'équilibre autour de 321 998, 55€. La grande réalisation de l'exercice 2016 a été l'aménagement de la filière boue de la station du Merle : 87 639€, financé par une subvention départementale plus importante que prévu de 14 673, 85€, des avances sur commandes de 6 217, 80 et une subvention de l'Agence de l'eau de 9 600€ qui doit verser 21 000€ supplémentaires cette année. Le budget 2017 prévoit un investissement de plus de 206 000€ pour l'aménagement de la station d'épuration de Barrouil. Il se pourrait qu'il soit plus cher que prévu. La commune pense recevoir une subvention de 64 000€ de l'Agence de l'eau et de 24 000€ du Conseil Départemental.

AU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

5-Vote du budget annexe « Donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées » 2017

La municipalité a dégagé 171 705€ des ventes de bois et des loyers des logements appartenant à l'héritage de Pinos.

6-Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2017 : la répartition cantonale a permis d'envisager l'attribution de 13 407€ à la commune d'Illats qui seront affectés à l'entretien de la voirie commune. Le coût de l'opération sera de 14 851€ HT soit 17 821, 20 TTC. Il est prévu un autofinancement de 4 414, 20€ HT.

7-Consultation travaux de voirie 2017 : Eiffage choisie. L'entreprise a fait une offre moins chère que ses concurrentes : 14 851€ HT soit 17 821€ TTC. Les travaux envisagés sont :

Le carrefour du Tausin

Le scellement de tampons sur la RD 11

Le revêtement du sol en cas d'inondations de la maison des associations

L'accès à la garderie..

M. le troisième adjoint signale que les travaux de voirie prévus par la Communauté de Communes route du Merle en 2016 seront réalisés cette année.

CONTOURNEMENT D'ILLATS

2^{ème} Volet : Sécurité dans le Bourg

Récapitulatif des données de circulation

La circulation dans le bourg est de plusieurs ordres : piétonne, cycliste, desserte des commerces, transit de voitures, bus scolaires et poids lourds.

Les recensements disponibles dans le bourg font état d'environ 450 PL cumulés dans les deux sens.

Un simple regard à un article du 23 Janvier 2014 de l'Usine Nouvelle suffit à le comprendre : « Landiras en Gironde est déjà l'un des sites les plus importants et les plus performants en France du groupe Grands Chais de France (GCF). Ses 500 salariés sont capables de mettre en bouteilles, voire "Bag-in-box" (fontaine à vin) , 1,3 million de bouteilles par jour. Ils traitent ici jusqu'à 60 formats de bouteilles et bouchons différents. Les Grands Chais de France veulent désormais **doubler sa capacité de stockage à 22 000 palettes**. A cet effet, un deuxième hall de stockage de grande hauteur entièrement automatisé va être créé. Un investissement de 10 millions d'euros sur ce site, qui s'étend sur 85 000 mètres carrés ».

Qui s'est posé la question de la desserte routière des chais depuis l'autoroute en agrandissant la capacité de stockage ?

Caractéristiques d'un Poids Lourds

Après de multiples recherches sur internet, on trouve toutes les données sur le freinage des automobiles mais rien sur les camions. **Suite à la lecture de notre dernier article, le lecteur commence à être habitué à la volontaire occultation des données « camions », même sur le site de la sécurité routière.....** sur lequel, malgré tout, l'étude de Vinci Autoroute est disponible « Selon une étude publiée le 18 mai 2014 par la fondation Vinci Autoroutes, plus d'un conducteur de poids lourds sur quatre dort moins de 6 heures avant de prendre le volant et près d'un sur trois s'estime susceptible d'avoir un accident à cause de la somnolence ». A la lecture de cela, il est légitime de s'interroger sur la pertinence de maintenir un tel niveau de circulation et de risque dans le bourg.

Pour se donner une idée de la capacité de freinage d'un camion, il s'agit de comparer l'énergie cinétique VL/PL sur la base de la **formule E = 1/2m x v²** (un VL 1,5 Tonnes, un PL chargé 40 Tonnes avec une vitesse

identique de 50 Km/h).

VL : (1500 kg/2) x (13,88 m/s x 13,88 m/s) = 144 490 Joules répartis sur 4 roues soit 36 122J par roue

PL : (40000 kg/2) x (13,88 x 13,88) = 3 853 088 Joules répartis sur 10 roues soit 385 308 J par roue (soit plus de 10 fois supérieure).

Les freins d'un PL sont- ils 10 fois plus gros que ceux d'une voiture ? Cela reste à prouver... Si en plus on tient compte du temps de réaction du chauffeur avec les pondérations de l'étude Vinci Autoroute, il y a de quoi réellement s'inquiéter.

Pour valider cet ordre d'idée, si à 90 km/h, une automobile a besoin de 65 mètres pour s'arrêter, un Poids Lourds chargé de 40 tonnes mettra 20 mètres de plus soit 85 mètres.

Il est heureux d'apprendre qu'un Poids Lourds a des angles morts autour du véhicule à l'arrière bien sûr, mais aussi devant (conséquence de la hauteur de la cabine) et sur sa droite. Donc, en plus, celui-ci ne peut pas voir un piéton traversant devant lui au plus proche de la cabine ni un cycliste sur sa droite (encore moins un piéton). **Pour parfaire l'information du lecteur, toutes les documentations disponibles demandent à ce que les autres utilisateurs de la route s'adaptent à la présence du camion. Surprenant non !!!!**

Les piétons

Extrait de l'Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

« En cheminement courant, le dévers est inférieur ou égal à 2 %. La largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. Cette largeur peut toutefois être réduite à 1,20 mètre en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement ». Cet extrait définit la réglementation en vigueur concernant le cheminement des Personnes à Mobilités Réduites. La valeur de 1,20 mètre correspond à la largeur d'un fauteuil roulant mais est aussi valable pour les poussettes et la sécurité des piétons.

Quels sont les trottoirs qui correspondent à la réglementation en vigueur dans le bourg me direz-vous ? Il y en a bien peu. **Le piéton a été sacrifié sur l'autel du transport routier dans la commune.**

CONTOURNEMENT D'ILLATS (suite)

Impact financier

Il suffit de regarder le mur de l'esplanade de l'église. Combien de temps ce dernier va-t-il résister aux assauts répétés des poids lourds qui bien évidemment oublient de laisser leurs coordonnées pour le remboursement des dégâts? Qui paie les bordures cassées, les tampons sur chaussée bruyants, les ouvrages communaux cassés? Je laisse le soin aux lecteurs de deviner les réponses...

Qu'apportent à la commune cette circulation sinon du danger, de la pollution et des nuisances sonores? En conclusion, cette circulation massive, **est un problème de sécurité majeur pour les habitants** de cet axe. Comment peut-on laisser une commune et ses habitants devant une telle insécurité en restant inactif? Un niveau d'obscurantisme aussi élevé est difficilement compréhensible. On panse les plaies mais on ne s'interroge surtout pas sur la qualité de vie et le danger couru par les habitants. Il ne s'agit même plus d'anticipation puisque le fait est avéré et dure depuis plus de 10 ans. Et pendant ce temps la zone d'activités de Coudannes s'agrandit en amenant un flux toujours croissant de Poids lourds....auxquels, bien évidemment, les autres doivent s'adapter.

On attend surement l'impensable pour réagir mais quand ce dernier arrivera, il ne faudra pas nier l'évidence.

Le bureau

A L'ECOLE

Quelle priorité pour l'école :

l'agrandissement de la cour de l'école maternelle ou la construction d'une 7^{ème} classe ?

Depuis un an, la majorité municipale se penche sur un projet d'aménagement de la maternelle mais a totalement ignoré l'augmentation globale des effectifs. Pourtant, cela fait plusieurs années que la nécessité de construire une autre classe est évoquée. Comme d'habitude M. le maire et son équipe ont refusé de l'anticiper et il va bien falloir qu'ils trouvent une solution pour que l'école puisse accueillir 169 élèves à la rentrée 2017. Nous avons préconisé dans notre programme pour les élections municipales de 2014 la location d'un ou de deux modulaires de type algéco en attendant de construire au moins une nouvelle classe.

Pour se faire entendre les parents ont lancé une pétition pour demander la création d'une 7^{ème} classe

Vendredi 9 juin, un tract a été distribué à l'entrée de l'école d'illats:

« Chers parents,

suite au Conseil d'école qui a eu lieu hier jeudi 8 juin, la prévision des effectifs pour l'année 2017/2018 est la suivante:

REPARTITION AVEC 6 PLACES

Classe 1	22 petites sections + 8 moyennes sections	30 élèves
Classe 2	8 moyennes sections + 21 grandes sections	29 élèves
Classe 3	20 CP + 6 CE1	26 élèves
Classe 4	17 CE1 + 11 CE2	28 élèves
Classe 5	8 CE2 + 20 CM1	28 élèves
Classe 6	8 CM1 + 20 CM2	28 élèves

REPARTITION AVEC 7 PLACES

Classe 1	Petites sections	22 élèves
Classe 2	16 moyennes sections + 8 grandes sections	24 élèves
Classe 3	CP	20 élèves
Classe 4	CE1	23 élèves
Classe 5	13 grandes sections + 13 CE2	26 élèves
Classe 6	6 CE2 + 22 CM1	28 élèves
Classe 7	6 CM1 + 20 CM2	26 élèves

Nous avons besoin de votre appui pour l'ouverture de la 7^{ème} classe. Venez signer la pétition disponible sur le tableau de l'APE.

Venez nombreux

Les parents délégués »

Projet de rénovation de l'école : ce qui s'est dit lors du conseil d'école du 30 janvier

Le programmiste a donné une estimation des travaux dans son « *compte rendu de 500 000 à 600 000€ sans compter les algécos et travaux annexes (raccordements...)*. Après réflexion la mairie a demandé une seconde étude. Une réunion est prévue dont la date sera communiquée aux parents et enseignants. L'aménagement de la cour pose problème dans le premier projet. La mairie étudie une autre solution. »

Les parents posent une question judicieuse : « *peut-on envisager un projet global de rénovation de l'école avec travaux échelonnés (à long terme) ?* »

(Suite page 8)

A L'ECOLE (suite)

Réponse de la mairie : « pour le moment les priorités retenues par la mairie sont les sanitaires et l'agrandissement de la cour de la maternelle. »

« L'enseignante des Petites sections / Moyennes sections interpelle la mairie sur la nécessité d'agrandir sa classe qui n'est pas aux normes (40 m² pour 29 élèves) et de la nécessité d'une salle de motricité. »

M. le 3^{ème} adjoint « envisage la possibilité de la construction d'une nouvelle classe maternelle en prolongement de la cour. »

Nous savons qu'il y a eu également des éclats de voix lors du conseil d'école du 8 juin...

Intervenants	Coût pour la commune
Occitan (38€/heure)	456€
Intervenante CdC (10€/heure)	240€
Football (20€/heure)	720€
Basketball (20€/heure)	720€
Arts plastiques (38€/heure)	1368€
Musiques (38€/heure)	456€
Théâtre (2430, 13€ à l'année)	810€
Animation (38€/heure)	456€
Tennis (20€/heure)	240€
Intervention CdC 2 (10€/heure)	120€
Couture (38€/heure)	1368€
Botanique (38€/heure)	912€
Animation brésilienne (38€/heure)	456€
Informatique (20€/heure)	480€
Généalogie (20€/heure)	240€
Total	9042€

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) : facturation et évaluation des coûts pour la commune

Les parents ont demandé lors du conseil d'école du 30 janvier que les factures concernant les NAP et la garderie « soient détaillées et séparées (une facture pour la garderie et une facture pour les NAP). Ils souhaitent également avoir connaissance du planning des activités avant le début de chaque période. » Pour la nouvelle organisation envisagée par la mairie (deux fois 1 h 30 pour la rentrée 2017-2018, « les parents délégués ont informé les familles de ce changement par l'intermédiaire du cahier de liaison. Ils ont eu cinq retours et neuf personnes ont assisté à la réunion organisée à la suite. Les parents concernés ont donné un avis favorable à condition de proposer deux activités sur chaque temps pour les maternelles. »

Evaluation du coût des NAP 2^{ème} session décembre – mars (tableau ci-contre)

Précision : aucun intervenant ne perçoit 38€ de l'heure. Il s'agit du salaire brut payé par la mairie. En réalité, l'intervenant perçoit 20€ de l'heure net. Les 18€ restants correspondent aux cotisations sociales (part patronale et part salariale comprises).

En bref

« **L'accès à la garderie** a encore besoin d'être aménagé. M. l'adjoint au maire indique que l'aménagement est prévu lors des travaux de voirie. »

3 février : vente de crêpes.

Carnaval a eu lieu le 17 mars à l'école : un spectacle de magie a été proposé aux enfants.

Le 18 mars, les parents d'élève ont organisé un défilé dans les rues du village sur le thème BD/Marvel et une soirée qui a eu lieu dans la foulée. Ces manifestations ont eu un grand succès.

Les passages cités sont tirés du compte rendu du conseil d'école du 31 janvier 2017.

FETE DE L'ECOLE

VENDREDI 30 JUIN

15 H 30: JEUX
18 H: SPECTACLE

DIMANCHE 2 juillet 2017

Nous organisons une randonnée-promenade de santé le long d'un possible tracé du contournement du bourg et de Barrouil !

Rendez-vous au péage de l'autoroute à 9h 30 avec son piquenique.

Nous ferons plusieurs haltes pour visiter le patrimoine illadais et landiranais (voir parcours de la randonnée et programme de la journée en supplément). Tout le monde est chaleureusement invité à y participer à pied et même en VTT, pour faire une partie du parcours ou la totalité.

